

À Mayotte, des prix plus élevés de 10 %, jusqu'à 30 % pour l'alimentaire

Insee Analyses Mayotte • n° 34 • Juillet 2023



En 2022, les prix sont plus élevés de 10 % à Mayotte par rapport à la France métropolitaine (hors loyers). L'écart de prix avec l'Hexagone est plus marqué qu'à La Réunion, mais moins qu'aux Antilles et en Guyane. D'une part, acheter un panier de biens et services composé selon les habitudes de consommation d'un ménage vivant en France métropolitaine coûte 18 % plus cher à Mayotte que s'il était acheté dans l'Hexagone. D'autre part, acheter un panier reflétant les habitudes mahoraises de consommation coûte 3 % plus cher à Mayotte qu'en France métropolitaine.

L'écart des prix entre le territoire mahorais et l'Hexagone s'explique en premier lieu par la cherté des produits alimentaires : ils coûtent 30 % de plus à Mayotte. En particulier, consommer à Mayotte selon les habitudes métropolitaines revient encore plus cher (+54 %). Les communications et la santé y sont également plus coûteuses, tandis que les prix liés au transport sont inférieurs à ceux de France métropolitaine.

L'écart de prix s'accroît avec l'Hexagone : il était de 7 % en 2015. Cela tient en premier lieu à l'augmentation de l'écart de prix sur les produits alimentaires. En 2015, leurs prix étaient déjà plus élevés qu'en France métropolitaine (+19 %), mais la différence s'est accrue (+11 points entre 2015 et 2022).

En 2022, le prix d'un panier de consommation moyen à Mayotte (hors loyers) est 10 % plus cher qu'en France métropolitaine ► [pour comprendre](#).

L'écart de prix avec l'Hexagone est plus faible qu'en Guadeloupe, en Martinique ou en Guyane (entre +14 % et +16 %) et plus élevé qu'à La Réunion (+9 %)

► figure 1.

L'écart de prix moyen entre Mayotte et l'Hexagone est une mesure synthétique des différences de niveaux de prix entre les deux territoires. Il tient compte des habitudes de consommation sur chacun d'entre eux. D'une part, un ménage achetant à Mayotte un panier de biens et services composé selon les habitudes de consommation des ménages vivant dans l'Hexagone (« panier métropolitain ») le paye 18 % de plus à Mayotte que s'il l'achetait France métropolitaine. D'autre part, un ménage achetant à Mayotte un panier traduisant les habitudes locales de consommation (« panier mahorais ») dépense 3 % de plus à Mayotte que s'il consommait ce même panier dans l'Hexagone.

Un écart de prix avec l'Hexagone qui augmente

L'écart de prix entre Mayotte et l'Hexagone est plus élevé qu'en 2015 : il était alors de +7 % ► [figure 2](#).

► 1. Écarts de prix entre les DOM et la France métropolitaine en 2022

	Panier métropolitain acheté dans un DOM	Panier local acheté dans un DOM	Écart moyen (indice de Fisher)	en %
Mayotte (hors loyers)	17,7	3,4	10,3	
La Réunion	12,3	5,5	8,9	
Guadeloupe	19,2	12,6	15,8	
Martinique	17,1	10,6	13,8	
Guyane	17,6	10,0	13,7	

Lecture : un panier de biens et services reflétant les habitudes de consommation d'un ménage vivant en France métropolitaine (« panier métropolitain ») coûte 17,7 % de plus quand il est acheté à Mayotte plutôt que dans l'Hexagone. Un panier de biens et services conforme aux habitudes de consommation à Mayotte (« panier local ») coûte quant à lui 3,4 % de plus quand il est acheté à Mayotte. L'écart moyen, mesuré par l'indice synthétique de Fisher, s'élève à 10,3 %. Ainsi, les prix sont en moyenne plus élevés de 10,3 % à Mayotte par rapport à l'Hexagone.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix 2022.

Le différentiel de prix s'accroît pour les deux paniers-types. Le panier mahorais, qui coûtait moins cher en 2015 sur l'île que dans l'Hexagone (-2 %), coûte plus cher en 2022. Quant au panier métropolitain acheté à Mayotte, l'écart de prix était un peu moins important en 2015 : +17 %, soit 1 point de moins qu'en 2022.

Se nourrir coûte bien plus cher qu'en France métropolitaine

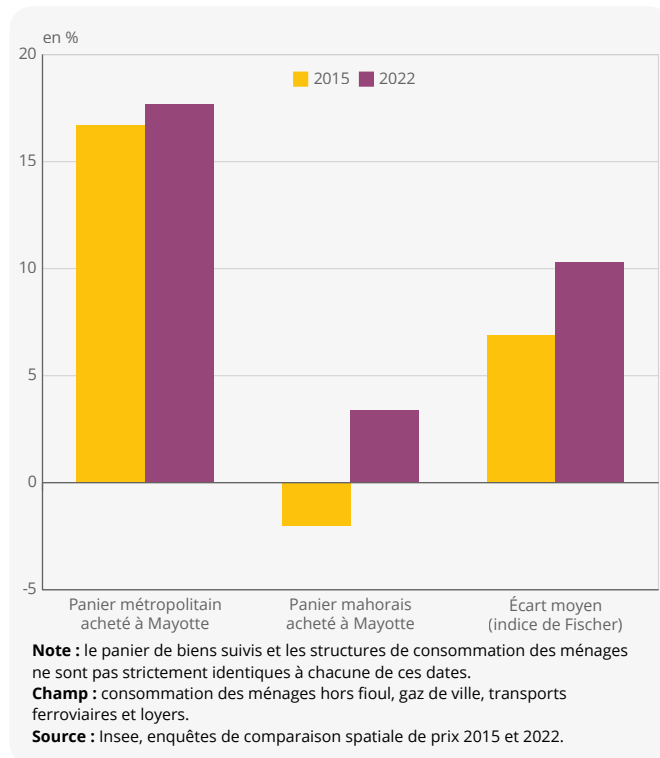
Les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées représentent le premier poste de consommation des habitants de Mayotte, loin devant les transports. Ils consacrent à l'alimentation en moyenne

25 % de leur budget (hors loyers) ► [figure 3](#). C'est bien plus que dans l'Hexagone (16 %).

L'alimentation coûte bien plus cher à Mayotte en 2022 (+30 % par rapport à la France métropolitaine) et davantage encore qu'en 2015 (+19 %). Cette hausse de l'écart relatif des prix alimentaires est le principal facteur du creusement de l'écart global des prix entre Mayotte et l'Hexagone.

En 2022, le panier alimentaire métropolitain consommé à Mayotte est nettement plus cher que le même panier acheté en France métropolitaine (+54 %). Pour le panier mahorais acheté à Mayotte, le coût est également plus

► 2. Écarts de prix avec la France métropolitaine selon le type de panier



élevé que s'il l'était dans l'Hexagone, mais l'écart de prix est moindre (+10 %) ► **figure 4.**

Les boissons alcoolisées ou le tabac coûtent également plus cher qu'en France métropolitaine (+40 %). En particulier, le prix des boissons alcoolisées est deux fois plus élevé à Mayotte.

Se soigner, communiquer et équiper son logement coûtent aussi plus cher à Mayotte

Se soigner à Mayotte coûte plus cher qu'en France métropolitaine (+17 %), que ce soit pour les services de santé (consultations chez le médecin,

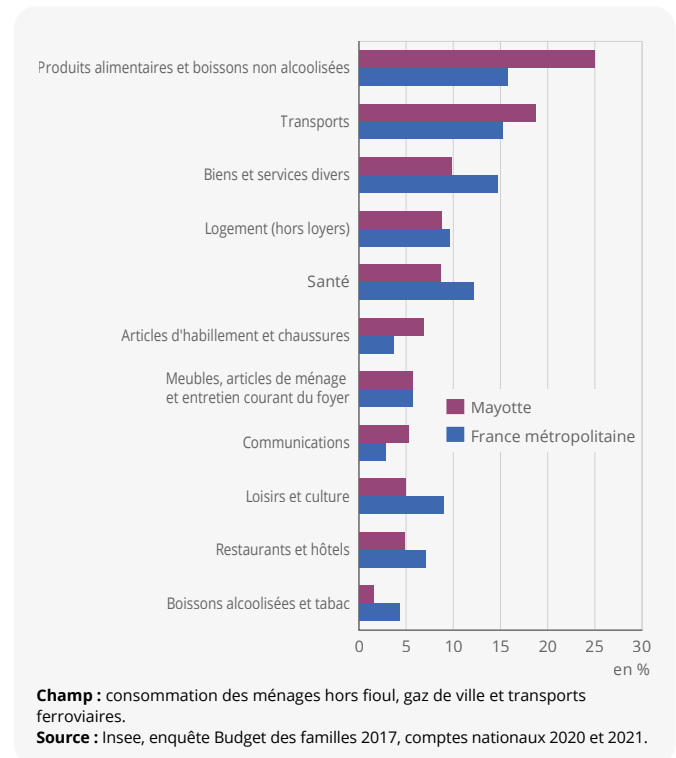
analyses au laboratoire, etc.) ou les appareils et matériels thérapeutiques. Il s'agit ici de prix bruts avant remboursement par la sécurité sociale et les complémentaires santé. C'est également le cas dans les autres DOM en raison de majorations spécifiques aux départements ultramarins portant sur les tarifs conventionnés des biens (médicaments, appareils et matériels thérapeutiques) et de services de santé (consultations chez le médecin, analyses au laboratoire, etc.). Cette différence est particulièrement marquée pour les produits pharmaceutiques.

Les dépenses en biens et services de communications coûtent également plus cher qu'en France métropolitaine (+12 %), en raison de la cherté des téléphones

portables. Toutefois, ce surcoût est bien plus faible qu'en 2015 (+27 %) ► **figure 5,** en raison de l'arrivée de nouvelles offres de téléphonie mobile et d'internet. Les magasins pour l'ameublement, l'électroménager et l'entretien courant de la maison, différents des grandes surfaces spécialisées que l'on retrouve dans l'Hexagone et dans les autres DOM, proposent des produits dont les caractéristiques sont très spécifiques à Mayotte. Sur les quelques produits comparables avec l'Hexagone, les prix sont plus élevés (+19 %).

La restauration est également plus chère à Mayotte (+13 %), ainsi que les autres biens et services (soins personnels, protection sociale, banques, assurances, etc.) (+7 %)

► 3. Poids de chaque type de produits dans le budget des ménages en 2022



► 4. Écarts de prix entre Mayotte et la France métropolitaine selon les types de produits et de paniers en 2022

Types de produits	Panier métropolitain acheté à Mayotte	Panier mahorais acheté à Mayotte	Écart moyen (indice de Fisher)
Ensemble	17,7	3,4	10,3
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	54,4	9,8	30,2
Boissons alcoolisées et tabac	57,8	24,2	40,0
Articles d'habillements et chaussures	-5,5	-8,1	-6,8
Ameublement, électroménager, entretien de la maison	17,8	20,7	19,3
Santé	16,5	17,4	16,9
Transports	-3,8	-5,6	-4,7
Communications	12,5	11,3	11,9
Loisirs et culture	18,9	-16,1	-0,2
Restaurants	15,9	9,7	12,8
Autres biens et services, y c. enseignement	6,3	8,6	7,4

Lecture : la consommation de produits alimentaires du panier métropolitain coûte 54,4 % plus cher quand il est acheté à Mayotte plutôt que dans l'Hexagone. Consommer les produits alimentaires du panier mahorais coûte 9,8 % plus cher à Mayotte. En moyenne, l'écart de prix s'élève à 30,2 % entre Mayotte et l'Hexagone pour les produits alimentaires.
Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.
Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix 2022.

Les transports moins chers à Mayotte

À Mayotte, les prix des dépenses liées aux transports sont inférieurs à ceux de l'Hexagone (-5 %). En l'absence de transports en commun comparables, ce poste de consommation est essentiellement représenté par l'automobile (achat et entretien). Certes, acheter une voiture neuve coûte plus cher à Mayotte et les pièces détachées y sont également plus onéreuses. En revanche, entretenir sa voiture coûte moins cher et compense en moyenne l'écart de prix sur les biens. De plus, les carburants ont un coût inférieur à la France métropolitaine.

Si les articles d'habillement et chaussures ont un coût moindre que dans l'Hexagone (-7 %), il est encore difficile de trouver des vêtements de qualité comparable à ceux de la France métropolitaine.

Concernant les dépenses liées au logement, l'électricité est moins chère

► 5. Écarts de prix entre Mayotte et la France métropolitaine en 2015 et 2022 par types de produits

Types de produits	2015	2022	en %
Ensemble	6,9	10,3	
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	19,2	30,2	
Boissons alcoolisées et tabac	50,4	40,0	
Ameublement, électroménager, entretien de la maison	21,6	19,3	
Santé	15,0	16,9	
Transports	-6,2	-4,7	
Communications	26,7	11,9	
Loisirs et culture	10,9	-0,2	
Restaurants	8,8	12,8	

Note : la catégorie « Autres biens et services » intégrait les articles d'habillement et les chaussures en 2015. Ce n'est pas le cas en 2022. Les deux années ne sont donc pas comparables.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville, transports ferroviaires et loyers.

Source : Insee, enquêtes de comparaison spatiale de prix 2015 et 2022.

à Mayotte. En revanche, l'eau y est plus chère, l'assainissement étant plus coûteux qu'au niveau national. Les biens associés aux loisirs et à la culture (téléviseur, ordinateur, appareil photographique, etc.) sont plus chers à Mayotte. C'est l'inverse pour les services associés à la consommation de loisirs et culture (place de cinéma, concert, licence sportive, etc.), en lien notamment

avec des tarifs de cotisations aux clubs sportifs très inférieurs à Mayotte. ●

Jamel Mekkaoui (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour comprendre

Comme pour le calcul des parités de pouvoir d'achat, la comparaison s'effectue sur les prix d'un ensemble commun de biens et de services représentatifs de la consommation des ménages sur chacun des territoires comparés. Plus cet ensemble est représentatif de toute la consommation de ces territoires, meilleure est la qualité de la comparaison. La comparaison est ainsi facilitée quand les habitudes de consommation des ménages de ces territoires sont proches. Or, entre la France métropolitaine et Mayotte, les structures de consommation sont différentes. Notamment, les dépenses de consommation alimentaire pèsent pour 25 % dans le budget des ménages à Mayotte contre 16 % en France métropolitaine. L'offre de produits diffère également entre ces deux territoires en termes de modèles, de marques et de distributeurs sur une partie de la consommation, notamment sur les meubles et l'habillement.

L'offre privilégie souvent des produits considérés comme « bas de gamme » en lien avec le pouvoir d'achat de la population mahoraise. Par ailleurs, certains postes de consommation n'ont pas pu être comparés (loyers, services de taxis, d'employés de maison et de dentistes). En particulier, compte tenu de la nature de l'habitat à Mayotte - 4 logements sur 10 sont en tôle et 3 sur 10 n'ont pas accès à l'eau courante -, il n'a pas été possible de comparer les loyers de Mayotte par rapport à ceux de l'Hexagone à qualité de logement comparable comme c'est le cas dans les autres DOM.

La comparaison entre Mayotte et la France métropolitaine porte ainsi sur une part de la consommation plus restreinte que dans les autres DOM (83 % contre 90 %).

L'analyse des résultats conduit à la production de deux indices de rapport de prix :

- un indice de Laspeyres noté LDOM/FM qui mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage de France métropolitaine (FM) s'il consommait son panier dans un DOM plutôt qu'en France métropolitaine tout en conservant exactement ses habitudes de consommation métropolitaines - les rapports de prix entre le DOM et la France métropolitaine sont comparés avec le panier métropolitain ;
- un indice de Paasche noté PDOM/FM qui mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage du DOM consommant son panier localement en comparaison à s'il le consommait en France métropolitaine (FM) en conservant exactement ses habitudes de consommation - les rapports de prix entre le DOM et la France métropolitaine sont comparés avec le panier domien.

Afin de rendre compte de ces différences d'habitudes de consommation et de ne pas faire de choix normatif concernant une structure de consommation qui prédominerait, il est d'usage, comme pour les comparaisons internationales de prix, de calculer un indice de type Fisher noté ici $F_{DOM/FM}$, qui donne une mesure synthétique de la différence de niveau de prix, en donnant un poids égal aux structures de consommation de chaque territoire. Il correspond à la moyenne géométrique (qui est plus appropriée pour la moyenne de pourcentages) de LDOM/FM et PDOM/FM, soit la racine carrée du produit LDOM/FM x PDOM/FM. Ainsi, par exemple, pour Mayotte comparée à la France métropolitaine ► **figure 1**, LDOM/FM = 1,177 (soit un écart de +17,7 % pour un panier métropolitain : un ménage paierait ce panier 17,7 % plus cher à Mayotte qu'en France métropolitaine), PDOM/FM = 1,034 (soit un écart de +3,4 % : un ménage mahorais paierait son panier de consommation 3,4 % plus cher que s'il consommait le même en France métropolitaine) et $F_{DOM/FM} = \sqrt{1,177 * 1,034} = 1,103$ (soit un écart synthétique de +10,3 % : les prix sont en moyenne 10,3 % plus chers à Mayotte qu'en France métropolitaine).

La perception de chacun peut être différente de l'écart mesuré. En effet, la consommation de chaque individu varie selon sa catégorie sociale, son âge, sa composition familiale, ses revenus. De fait, à chaque situation correspond une perception de l'écart des prix avec la France métropolitaine qui lui est propre. En particulier, l'enquête Budget de famille de 2018 montre une structure de consommation nettement différenciée pour les ménages les plus riches, dont la part consacrée à l'alimentaire, notamment au riz, à la volaille et au bœuf, est moins importante.

Par ailleurs, ce ressenti peut être influencé par les achats fréquents et / ou récents comme les produits alimentaires par exemple, achats qui marquent davantage la mémoire.

► Sources

Les données sont issues de l'**enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français (ECSP)**, réalisée par l'Insee en mars et avril 2022, en France métropolitaine et dans les cinq départements d'Outre-mer (DOM). Pour permettre une comparaison dans le temps, cette enquête a lieu tous les cinq ou six ans (sept ans exceptionnellement pour cette édition, en raison de la crise sanitaire). L'opération a bénéficié du soutien financier de la direction générale des Outre-mer et d'Eurostat.

L'étude a pour objet de comparer les prix à la consommation entre la France métropolitaine et chacun des DOM. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés **de manière significative** par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. Certains produits peu ou pas consommés en Outre-mer ne sont pas pris en compte tels que le fioul domestique, le gaz de ville ou les transports ferroviaires.

Les prix relevés sont ceux affichés dans les points de vente, hors soldes et promotions. Lorsque pour certains biens et services, la consommation effective des ménages leur est partiellement remboursée sous forme de prestations sociales ou d'assurances (soins médicaux, produits pharmaceutiques, loyers subventionnés, etc.), on considère le prix brut avant remboursement.

55 000 relevés de prix ont été effectués en France métropolitaine et 4 500 à Mayotte. Par ailleurs, des tarifs ont été collectés directement auprès d'organismes privés ou publics. Comme pour le calcul des parités de pouvoirs d'achats entre pays, le principe est de comparer, entre la France métropolitaine et Mayotte, les prix d'un ensemble représentatif de produits (biens et services) identiques ou du moins, aussi proches que possible d'un territoire à l'autre. Les biens et services retenus résultent donc d'un compromis entre homogénéité (afin d'assurer la comparabilité entre territoires) et représentativité (afin de retenir les produits les plus consommés). L'enquête Budget des familles permet ensuite de calculer leur poids, ainsi que celui de chaque secteur dans la dépense de consommation totale.

Environ 400 familles de biens et services ont été relevés à Mayotte, comme : « Lait UHT demi-écrémé » (conditionnement et volume précisés), « Heure de mécanique automobile » (heure de main d'œuvre TTC), etc. Dans la recherche du produit, la marque est en général absente. Par exemple, dans le cas du « Lait UHT demi-écrémé », les enquêteurs vont relever le lait le plus consommé localement, c'est-à-dire le plus présent en rayon ; ce ne sera pas forcément la même marque d'un point de vente à l'autre ou d'un territoire à l'autre. Les seules exceptions concernent les produits technologiques (tablettes numériques par exemple) et les automobiles pour lesquelles les comparaisons portent sur des marques, modèles et options spécifiés. Pour l'habillement ou les appareils ménagers, la marque permet de distinguer des gammes de produits (haute, moyenne et basse) qui sont comparées entre elles.

L'objectif est de représenter la réalité des achats des habitants de Mayotte en enquêtant les commerces dans lesquels ils sont habituellement réalisés. La zone de collecte concerne l'ensemble du territoire de Mayotte. La collecte a été réalisée dans toutes les formes de vente (grande distribution, supérettes, marchés, magasins traditionnels, magasins spécialisés, etc.) en dehors de l'offre proposée par internet. La sélection des produits a été réalisée indépendamment de leur appartenance à la liste des produits suivis par le dispositif de modération des prix « Bouclier Qualité Prix », mis en place dans les DOM.

► Pour en savoir plus

- **Insee**, « Comparaison des prix entre Mayotte et l'Hexagone en 2022 », Chaîne YouTube de l'Insee, juillet 2023.
- **Dufour K., Monziols M.**, « En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires », *Insee Première* n° 1958, juillet 2023.
- **Duc C., L'Hour E., Mekkaoui J.**, « Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2022 – Des prix plus élevés de 9 % à La Réunion, jusqu'à 37 % pour l'alimentaire », *Insee Analyses Réunion* n° 83, juillet 2023.
- **Mekkaoui J.**, « Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2015 – Les prix sont plus élevés de 6,9 % à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte* n° 9, avril 2016.
- **Jaluzot L., Malaval F. et Rateau G.**, « En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en France métropolitaine », *Insee Première* n° 1589, avril 2016.
- **Berthier J.-P., Lhéritier J.-L., Petit G.**, « Comparaison des prix entre les DOM et la France métropolitaine en 2010 », *Insee Première* n° 1304, juillet 2010.
- **Eurostat, OCDE**, « Eurostat – OECD Methodological Manual on Purchasing Power Parities », *Eurostat Methodologies and Working papers*, 2012.

